

Commune de MEYLAN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Z	I', i', 1', 1', 2' : inondation en pied de versant
P	T, T1, T2 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
B	Ta, T1, T2, T3 : ravinements et ruissellements sur versant
S	V, v : glissements de terrain
	G, g1, g2 : chutes de pierres
	F, f : suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

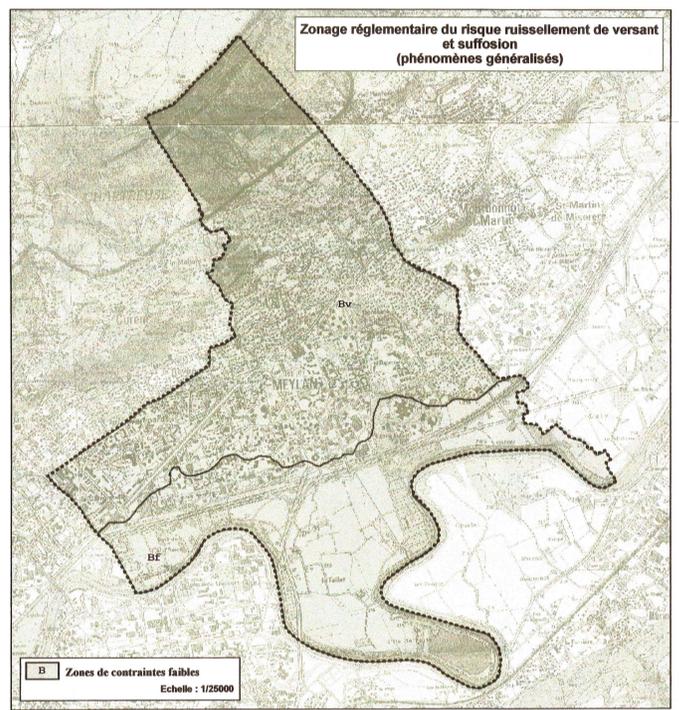
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractères en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000

Réalisation : ALPGEORISQUES
Édition : ALPGEORISQUES

Établi le : Juillet 2008
Modifié le :

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 16 Juin 2008
Pascal SEPARDIN
SCAN BDR VIGN 01



Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont